



Perpignan, le 17 mars 2021

**Décision n°2021-028 du 17 mars 2021 portant nomination du directeur du service de l'action sociale de l'Université de Perpignan Via Domitia**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-2, L 714-1 ;  
Vu les statuts de l'université de Perpignan ;  
Vu les statuts du service de l'action sociale de l'université de Perpignan ;  
Vu la décision n°2021-014 du 17 février 2021 portant désignation des vice-présidentes élues et des vice-présidents nommés ;  
Vu la délibération UPVD/CA 2021/12-03 n°13 du 12 mars 2021 relative à la nomination du directeur du service de l'action sociale de l'université de Perpignan,

**DECIDE**

**Article 1** – Monsieur Hervé Blanchard, vice-président en charge de la proximité, de la médiation et de la déontologie est nommé directeur du service de l'action sociale de l'université de Perpignan pour une durée ne pouvant excéder celle du mandat en cours du Président en fonction au moment de la signature de la présente décision.

**Article 2** - Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur la liste « admin-info » et sur le site internet de l'université.

Le Président de l'Université,



Yvan AUGUET